

Le communiqué du conseil des ministres du 12 mars 2015

Le Conseil des Ministres s'est réuni, le jeudi 12 mars 2015, au Palais de la République, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République, a évoqué, pour s'en féliciter, le passage du Gouvernement à l'Assemblée nationale à l'effet d'engager un débat fructueux pour consolider la vitalité de notre démocratie, en cohérence avec son option fondamentale de placer son magistère sous le sceau de la bonne gouvernance.

A cet égard, il a invité, toutes les parties prenantes, à un dialogue serein, responsable et transparent dont la capitalisation permettra d'améliorer le suivi et le contrôle de l'action gouvernementale en vue d'une meilleure satisfaction des aspirations légitimes des populations.

Abordant le point de sa communication portant sur la sécurité des personnes et des biens, le Chef de l'Etat a rappelé l'impératif de préserver la tranquillité des citoyens, quel que soit leur lieu de résidence, devant la recrudescence de l'insécurité et de la délinquance.

Il a, ainsi, demandé au Gouvernement de déployer tous les moyens requis pour faire face à ces fléaux, notamment dans les zones urbaines et périurbaines, à travers le renforcement du maillage sécuritaire du pays en unités de police et de gendarmerie, le relèvement des effectifs, la mobilisation de tous les instruments juridiques et techniques, ainsi que l'amélioration de la formation et de l'équipement des personnels concernés.

Abordant le point de sa communication relatif à la protection des droits des consommateurs et la promotion du « Consommer local », le Chef de l'Etat a saisi l'occasion de la célébration, le 15 mars prochain, de la Journée mondiale des Droits des Consommateurs, pour réitérer au Gouvernement son attachement particulier à la qualité de la consommation.

A ce titre, il a demandé au Gouvernement de veiller à la sécurité sanitaire des produits, aliments et médicaments proposés aux consommateurs et d'engager une campagne de sensibilisation pour la consommation des aliments et produits aptes à préserver la santé des populations, particulièrement celle des enfants, en mettant l'accent sur le « Consommer local ».

A ce sujet, le Président de la République a invité le Gouvernement à accorder une priorité soutenue à la lutte contre la malnutrition infantile en veillant à la mise en œuvre correcte du programme national de renforcement de la nutrition, à la généralisation de la normalisation des produits et services et au développement d'un « label Sénégal », qui devra symboliser le renouveau de la politique de consommation au Sénégal.

Le Chef de l'Etat a, en outre, demandé au Gouvernement de renforcer le partenariat avec les associations de consommateurs et de hâter la mise en place de mécanismes appropriés susceptibles de renforcer ce partenariat.

Abordant le point de sa communication axé sur la prise en compte prioritaire du développement durable dans notre stratégie d'émergence, le Président de la République a indiqué que sa récente rencontre, à Kolda, avec la Communauté des acteurs de la Forêt, a renforcé sa conviction de la nécessité de préserver nos ressources naturelles en vue de consolider, de façon résolue et soutenable, notre politique de développement.

Au demeurant, le Chef de l'Etat a invité le Gouvernement, en rapport avec tous les acteurs concernés, à favoriser l'ancrage d'une « Gouvernance verte » et à accentuer l'élan national pour l'écologie.

Abordant le point de sa communication consacré à l'Enseignement supérieur et la Recherche, le Président de la République, évoquant le Sommet continental sur la revitalisation de l'enseignement supérieur pour le développement de l'Afrique, tenu sous sa présidence, le mardi 10 mars 2015, a souligné la nécessité d'engager les ruptures stratégiques et les réformes fondamentales, dans la convergence des systèmes nationaux, afin de soutenir la réhabilitation et l'essor de ce secteur en Afrique.

Dans ce cadre, il a engagé le Gouvernement à poursuivre, avec l'ensemble des acteurs universitaires impliqués, les efforts de modernisation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, en privilégiant la consolidation des partenariats innovants Universités - Secteur privé pour assurer une meilleure insertion professionnelle des diplômés.

Le Chef de l'Etat a, également, évoqué, pour s'en réjouir, le lancement, sous la présidence du Premier Ministre, des travaux de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Thiès, qui dénote son ambition de bâtir un système universitaire et d'enseignement professionnel de qualité.

Le Président de la République a tenu à adresser ses vifs remerciements à la Banque Mondiale, partenaire stratégique de ce projet.

Au titre de son Agenda, le Président de la République a informé le Conseil de sa participation à la 16e Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS, tenue à Conakry, le 11 mars 2015.

Le Premier Ministre a présenté au Conseil une communication portant sur l'évolution de l'activité économique, en indiquant les mesures à prendre dans les secteurs prioritaires de l'Agriculture, de l'Aquaculture, de l'Industrie, du Tourisme et des Infrastructures en vue de stimuler la croissance, à travers notamment la finalisation du projet de loi sur les dispositions dérogatoires préconisées pour faire de la Casamance une Zone spéciale

touristique d'Intérêt national, les mesures incitatives concernant le transport aérien et la mise en place du crédit hôtelier.

Il a également rappelé l'urgence de démarrer certains grands projets tels que le Parc industriel de Diamniadio, la route Fatick-Kaolack, la boucle du Boudié, la deuxième section de la Voie de Dégagement Nord (VDN), la deuxième Université de Dakar (UNIDAK) et celle du Sine-Saloum, les cinq Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP), le Lycée professionnel de Sandiara et le Fonds de commercialisation du riz.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent a présenté une communication portant sur le suivi de la mise en œuvre des activités du PSE.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

§ Le projet de loi complétant l'article 22 de la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires.

Au titre des mesures d'ordre individuel, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

§ Monsieur Ibrahim WONE, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle, est nommé Secrétaire général du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, en remplacement de Monsieur Moussa MBAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

§ Monsieur Mamadou Ousseynou SAKHO, Docteur vétérinaire, est nommé Secrétaire général du Ministère de l'Elevage et des Productions animales ;

§ Monsieur Abdoulaye Fofana DIA, titulaire d'un Master en management et gestion de projet, est nommé Directeur de l'Action médicosociale au Ministère de la Santé et de l'Action sociale, en remplacement de Monsieur Seydi Ba GASSAMA, appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Dame SOW, Docteur vétérinaire, Directeur de l'Elevage au Ministère de l'Elevage et des Productions animales en remplacement du Docteur Mamadou Ousseynou SAKHO, appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Amadou Bassirou FALL, Docteur vétérinaire, est nommé Directeur du Développement des Equidés au Ministère de l'Elevage et des Productions animales ;

§ Madame Fat Cheikh NDIONE, Docteur vétérinaire, est nommée Directeur des Industries animales au Ministère de l'Elevage et des Productions animales ;

§ Monsieur Papa Mademba NDAO, Expert en Management des Organisations, est nommé Directeur des Petites et Moyennes Entreprises, poste vacant.